

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 05/07/19

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 16 septembre 2019*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 16 septembre 2019 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Yves POZZO DI BORGO.

Étaient absents et excusés :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à M. Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX,
Monsieur René-François BERNARD ayant donné pouvoir à Mme Rachida DATI,
Madame Philippine HUBIN ayant donné pouvoir à Mme Josiane GAUDE,
Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à M. Olivier LE QUERE,
Monsieur Christophe POISSON ayant donné pouvoir à Mme Marguerite CHEVREUL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.



Madame le Maire salue l'assistance et ouvre la séance.

Elle informe que Laurence AMAND a donné un pouvoir à Pierre BAILLOT d'ESTIVAUX, Christophe POISSON à Marguerite CHEVREUL, Emmanuel DAUVERGNE à Olivier LE QUERE, Philippine HUBIN à Madame Josiane GAUDE et René-François BERNARD à elle-même.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2019 018

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Josiane GAUDE et Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 018.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019. 07 2019 019

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente le procès-verbal du précédent Conseil d'Arrondissement à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 019.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Avenant à la convention conclue entre la Mairie du 7e et l'association Entr'acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE. 07 2019 020

Rapporteur : Mme Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire précise que Thierry HODENT suivait ce dossier et donne la parole à Marguerite CHEVREUL.



Marguerite CHEVREUL indique qu'il s'agit d'autoriser l'association Entr'acte à occuper le conservatoire de l'arrondissement hors des horaires habituels.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 020.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 - Subventions (242.000 euros) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires. 2019 DAC 271

Rapporteur : Mme Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire énumère les associations concernées par la démarche de démocratisation culturelle impulsée par Art pour Grandir : l'association Théâtre de la Ville, l'association de la Maison Ouverte, l'association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale, l'association de Prévention du Site de la Villette, le Théâtre Paris-Villette, l'Orchestre Lamoureux et l'association du Théâtre de la Marionnette à Paris. Elle reconnaît qu'elle ne peut qu'être favorable à ces subventions étant donné leur objet.

Madame le Maire rappelle qu'au moment de la mise en place des rythmes scolaires, des associations du 7^e avaient été incitées à rentrer dans les appels à projets, notamment le Bon Conseil.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants projet de délibération 2019 DAC 271.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 - Subventions (5.000 euros) à trois associations (7^e) dans le cadre de l'action culturelle locale. 2019 DAC 686

Rapporteur : Mme Marguerite CHEVREUL

Madame Marguerite CHEVREUL désigne les trois associations bénéficiaires des subventions : d'abord l'association INTER7, puis Eat well, qui permet de lutter contre l'obésité par le sport, et enfin Lire c'est Libre, qui accompagne la Mairie du 7^e dans l'organisation de son Salon Littéraire annuel.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAC 686

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Convention entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'Union des Institutions Sociales du 7^e pour l'occupation permanente d'une salle de réunion en mairie. 07 2019 021

Rapporteur : Mme Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire indique que l'association est présidée par Jacques BLANC.

Elle précise que le but et l'objet social de cette association sont de fédérer et coordonner l'action des associations à caractère social de l'arrondissement.

Marguerite CHEVREUL explique que l'association se réunit une fois par mois dans les locaux de la mairie, ce qui permet de coordonner des activités menées au niveau social par des associations qui quelquefois travaillent sur des sujets voisins.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 021.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Divers collèges - Dotations (1 400 000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs. 2019 DASCO 81

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Madame le Maire précise que sont concernés les collèges Jules Romains et Victor Duruy qui recevront chacun la somme 2 000 euros.

Olivier LE QUERE indique que ces projets éducatifs comprennent des voyages, des sorties scolaires, des activités éducatives.

Madame le Maire explique que ces dotations s'adressent uniquement aux collèges publics.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 81.



Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

8 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 euros). 2019 DASCO 96

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Olivier LE QUERE indique que 85 collèges sont concernés pour une dotation de 10 466 805 euros dont pour le 7^e, le collège Jules Romains à hauteur de 123 937 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 96.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

9 - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 euros). 2019 DASCO 97

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Madame Rachida DATI indique que le collège et lycée Victor Duruy bénéficiera d'une dotation de 84 265 euros.

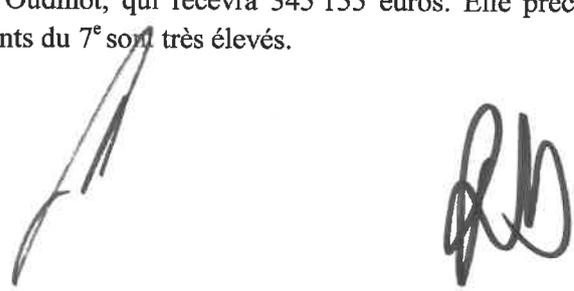
Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 97.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

10 - Subventions (9 101 109 euros) prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance. 2019 DFPE 60

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que ces subventions concernent la halte-garderie du Champ-de-Mars, qui recevra 186 346 euros, et la crèche Oudinot, qui recevra 345 155 euros. Elle précise que les taux d'occupation de ces deux établissements du 7^e sont très élevés.



Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFPE 60.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens. 2019 DEVE 125

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire souligne que cette opération, qui coûte 31 000 euros aux finances de la Ville, consiste dans la distribution des bulbes destinés aux Parisiens.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DEVE 125.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 - Dénomination esplanade des Ouvriers de la Tour Eiffel (7^e). 2019 DU 130

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une demande de la Mairie de Paris et qu'elle n'y est pas opposée sur le fond.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DU 130.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



13 – Dénomination rue Juliette Récamier (7^e). 2019 DU 167

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire donne le contexte de ce projet, qui découle de la volonté de la Mairie centrale de « féminiser » les rues et les places de Paris. Elle explique qu'elle ne s'oppose pas au projet sur le principe, mais qu'il n'y a pas eu de demande provenant des riverains en ce qui concerne la rue Récamier. Elle évoque également certains points qui ont été soulevés, notamment la complication des formalités administratives qui suivrait le changement de dénomination de la rue Récamier. Madame le Maire fait ainsi part de ses réserves sur le projet quant à la forme qu'il a pris, sans consultation des riverains ni prise en compte de ses avis.

Marc LAROCK relève que la rue n'appartenant pas aux riverains, rajouter un prénom dans la dénomination n'entraînera pas de réelles modifications.

Madame le Maire ajoute que le Théâtre qui va prochainement ouvrir dans cette rue s'appellera Théâtre Récamier, et qu'il y a donc de la cohérence à maintenir le nom de la rue en l'état.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2019 DU 167.

Pour : 5 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : 9 (dont 4 pouvoirs)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 – Classification des voies du 7^e arrondissement au titre des droits de voirie. 2019 DU 204

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que cette délibération vise à intégrer deux voies du 7^e dans une grille de classification qui permet ensuite de définir le niveau de droits de voirie que les commerçants devront payer lorsqu'ils en feront usage.

Elle précise que les deux sites concernés sont l'allée Claude Montal pour laquelle la Mairie avait demandé et obtenu la dénomination d'un îlot sur le boulevard Raspail, en hommage au célèbre accordéon de piano de l'Institut National des Jeunes Aveugles, et l'allée du Beau Passage. Elle explique que ces deux voies seraient classées en deuxième catégorie, ce qui entraînera un niveau de redevance intermédiaire. Elle déclare être favorable au projet.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DU 204.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

15 – Parc de stationnement "Bac Montalembert" et "Gouraud" (7^e). Principe de délégation de service public. 2019 DVD 53

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que la délibération prévoit la mise en place d'une consultation concernant l'exploitation, dans le cadre d'une concession, des parcs de stationnement Bac Montalembert et Gouraud. Elle précise les dates d'échéance pour ces deux sites qui sont respectivement le 23 mai 2021 et le 29 avril 2022. Elle explique que la Ville prévoit qu'un seul concessionnaire reprenne la charge des deux parkings.

Christian LE ROUX évoque la remise en état du parking Gouraud qui est prévue dans le contrat avec le nouveau concessionnaire. Il demande si la Mairie a interrogé le concessionnaire pour connaître les conséquences de la restauration pour les personnes qui sont en amodiation. Il note que l'importance des travaux va impliquer pour les détenteurs de place de déplacer leur véhicule, et demande à ce titre quelles solutions la Mairie pourra leur proposer.

Madame le Maire rappelle qu'elle a créé un précédent en la matière, en mettant en place un système permettant d'indemniser les personnes louant une place de parking lors de l'EURO 2016. Elle indique que ce mécanisme sera repris pour répondre au problème lorsqu'il se posera. Enfin, elle confirme que le sujet de l'indemnisation sera nécessairement abordé au moment de la rédaction du nouveau contrat de concession et qu'il devra être prévu dans le cahier des charges.

Christian LE ROUX revient sur l'EURO et rappelle que deux solutions avaient été proposées aux propriétaires : d'une part, des parkings alternatifs aux Invalides et à Georges V et d'autre part, un système d'indemnisation. Il souhaiterait que ces deux options soient également proposées durant la durée des travaux.

Madame le Maire indique que ces solutions ont effectivement été évoquées et que des modalités similaires à celles mises en place durant l'Euro 2016 seront reconduites. Elle explique que ce projet de délégation au concessionnaire, en raison de l'investissement, est important pour l'arrondissement. Elle rappelle la nécessité de remettre le parking Gouraud, qui n'a pas été restauré depuis sa création, en état. Le projet consiste à moderniser l'éclairage, les bornes électriques et mettre aux normes ce site. Elle ajoute que des éléments supplémentaires pourront être ajoutés dans le cahier des charges.

Madame le Maire explique que la mise en place d'un dispositif de gratuité du stationnement, ou des indemnités en cas d'occupation du domaine public, qu'elle a initié, tend à se généraliser à Paris notamment à l'occasion des tournages.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.



Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DVD 53.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 – Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement. 2019 DAE 180

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que la délibération concerne la modification du règlement qui encadre les activités sur les marchés découverts alimentaires de la ville. Elle rappelle que dans le 7^e, le marché de Saxe se porte très bien, mais que ceci n'est pas le cas de tous les marchés parisiens. La Ville souhaite ainsi la modification du règlement pour assurer une plus grande attractivité des marchés, et notamment pallier les difficultés d'autres marchés parisiens. Elle explique que cette modification permet aussi de répondre à des demandes anciennes, comme le stationnement des producteurs pour lesquels un véhicule frigorifique spécifique est nécessaire.

Madame le Maire fait en revanche part de ses réserves quant à la disposition visant à intégrer des services de petite restauration au sein des marchés. Elle souhaite prévenir la concurrence qu'ils pourraient créer vis-à-vis des commerces classiques situés aux abords. Elle explique ne pas y être frontalement opposée car il est également possible d'avoir une restauration propre au marché qui ne soit pas forcément en concurrence directe avec l'offre située à proximité, d'autant plus que cette disposition vise à générer une meilleure rentabilité pour les marchés.

Madame le Maire précise à ce titre qu'elle dispose d'une garantie : elle émet un avis contraignant sur les demandes d'installation de nouveaux commerces. Ainsi elle pourra toujours s'opposer à des commerces de bouche susceptibles de créer une concurrence forte pour un commerçant exploitant à proximité.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 180.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



17 – Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B. 2019 DAE 255

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que la délibération vise à réduire le nombre de délégataires, de trois à deux, afin d'améliorer l'attractivité des marchés.

Marc LAROCK demande s'il est possible d'ouvrir le marché de Saxe le soir, ce qui pourrait bénéficier aux actifs qui travaillent par exemple. Il ajoute que la mise en place de ces créneaux horaires spécifiques ont été mise en place sur 8 autres marchés parisiens.

Madame le Maire indique que dans le cas d'une délégation de services publics, une concession n'interdit pas, effectivement, que certains projets soient mis en place par expérimentation. Toutefois, une telle expérimentation doit faire l'objet d'une demande des riverains.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 255.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

18 – États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020. 2019 DDCT 122

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que cette délibération technique fixe le cadre de référence de la répartition des dotations destinées aux états spéciaux des arrondissements, et qu'elle inclut à ce titre le mode de calcul de la dotation d'animation locale, qui est inchangé depuis 2009. S'agissant de la dotation de gestion locale, il ressort que la somme peut être modifiée en fonction de la liste des équipements de proximité dont l'arrondissement a la charge.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DDCT 122.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



19 – États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2020. 2019 DDCT 123

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que cette délibération technique fixe le cadre dans lequel les arrondissements peuvent utiliser leur dotation d'investissement. Aussi, elle peut investir :

- Au sein des équipements de proximité dont ils ont la charge,
- Par dérogation, sur des équipements gérés par le Conseil de Paris.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DDCT 123.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020. 2019 DDCT 124

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette délibération fixe, comme chaque année, les équipements dont le Conseil d'Arrondissement a la charge. Elle précise que ce nombre passera de 56 à 53, essentiellement par le jeu de regroupement.

Madame le Maire précise que le 7^e avait récupéré l'an passé la gestion de plusieurs espaces verts et de pelouse, ainsi que 3 équipements sportifs situés en plein air, gérés auparavant par la Direction de la Jeunesse et des Sports. Elle explique que les changements sont moins notables cette année puisqu'il s'agit surtout de rassemblement d'équipements.

Sont concernés spécifiquement :

- le rattachement de l'ensemble des agrès extérieurs du Jardin Catherine Labouré à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, ce qui est effectivement plus pertinent en termes de gestion, sachant que cette direction agit en fonction de nos demandes ;
- le regroupement de l'ensemble des agrès extérieurs situés sur les voies sur berge en 1 seul équipement ;
- le regroupement des crèches collectives et familiales situés au 145 rue de l'Université en un seul équipement multi-accueil.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DDCT 124.



Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**21 – Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement a la charge –
Année 2020. 07 2019 022**

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que cette délibération, formelle, et permet d'entériner au niveau de l'arrondissement la nouvelle liste de l'inventaire des équipements de proximité pour 2020.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 022.

Pour : 14 (dont 5 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire rappelle que le sujet qui aura marqué la rentrée 2019 est celui du plomb dans les écoles. Elle explique qu'elle a appris, par voie de presse, le 18 juillet que suite à l'incendie du mois d'avril de Notre-Dame, du plomb avait pu se diffuser dans certains arrondissements. Elle précise que l'école Verneuil était concernée, et qu'elle a écrit à la Maire de Paris pour avoir des précisions sur les périmètres, les analyses, et les résultats.

Madame le Maire indique avoir reçu les résultats le 31 juillet, qui donnaient les lieux précis concernés par les analyses de plomb. Elle précise que des sociétés ont été mandatées pendant l'été pour effectuer un premier nettoyage. Un deuxième test a été effectué, puis un nouveau nettoyage attestant de l'efficacité des traitements effectués, tous les résultats étant satisfaisants avant la rentrée.

Madame le Maire explique avoir été alertée par voie de presse que deux écoles, Saint-Thomas d'Aquin, Sainte-Clothilde avaient procédé à des analyses, mais que l'ARS, en raison du protocole suivi par les laboratoires choisis, avait rejeté ces tests dans un premier temps. De nouveaux examens ont alors été demandés, et des traitements effectués, permettant à ces établissements d'ouvrir de nouveau progressivement dans la semaine qui a suivi la rentrée des classes.

Madame le Maire regrette d'avoir été informée de l'ensemble de ces tests systématiquement à contretemps, alors que les parents d'élèves souhaitaient à juste titre une information réactive.

Elle ajoute qu'elle a tenu le 6 septembre une réunion avec les parents d'élèves et les directeurs d'administration de la Ville de Paris et l'Agence Régionale de Santé afin que les parents d'élèves bénéficient d'information quant à la méthode utilisée pour faire les tests, et des résultats qui puissent être transmis rapidement aux familles.



Madame le Maire explique que les enfants sont plus sensibles à la présence du plomb car ils sont souvent à quatre pattes, mettent la main à la bouche... Elle explique avoir néanmoins demandé des examens dans l'ensemble des squares, espaces verts susceptibles d'être concernés.

Yves POZZO DI BORGO s'interroge sur les motifs qui ont conduit l'ARS à faire une sorte de carte dans laquelle il y avait certains établissements pour ensuite la faire évoluer. Par ailleurs, il demande à Madame le Maire, en tant que membre du Conseil d'administration de l'école Verneuil, quelles sont les incidences du plomb sur les légumes des jardinières, auxquelles il a participé à la création.

Madame le Maire explique que des prélèvements ont été effectués partout, y compris dans le jardin potager, et que les résultats étaient inférieurs aux seuils légaux. Elle précise que le second périmètre n'est pas « élargi », mais qu'il s'agit d'un périmètre d'investigation. Pour le 7^e arrondissement, afin de lever les doutes en toute transparence, elle a demandé à ce que l'ensemble des équipements de proximité fréquentés par les enfants (crèches, écoles, squares et jardins publics) soient contrôlés et traités le cas échéant. Ces résultats sont en ligne sur le site de la Mairie.

S'agissant des espaces verts, elle indique que les tests effectués sur les pelouses de Breteuil, l'Esplanade des Invalides, les Square Boucicaut, Samuel Rousseau, et Missions Étrangères se sont révélés négatifs. Elle ajoute qu'en raison de niveaux de plomb dépassant les seuils, des pelouses du jardin Catherine Labouré ont été fermées.

Yves POZZO DI BORGO explique qu'au Conseil de Paris, une question avait porté dès le printemps sur le sujet des émanations de plomb, et qu'il lui semblait curieux que le problème revienne plusieurs mois après, et dans un contexte où beaucoup d'écoles se trouvent de fait concernées.

Madame le Maire indique que tous les résultats évoqués précédemment l'ont été à sa demande, et que si elle ne s'était pas engagée, seule l'école Verneuil aurait été testée. Elle clôt cette communication sur le plomb.

Madame le Maire transmet les dates des prochains Conseils de Quartier :

- * Le mardi 24 septembre 2019 à 18h30 pour le CCQ Invalides
- * Le jeudi 3 octobre 2019 à 18h30 pour le CCQ Gros-Caillou
- * Le mardi 8 octobre 2019 à 18H30 pour le CCQ École Militaire
- * Le mardi 9 octobre 2019 à 18h30 pour le CCQ Saint-Thomas d'Aquin

Elle ajoute qu'une réunion publique se tiendra le mercredi 18 septembre concernant les travaux du théâtre Récamier. Le prochain Conseil d'Arrondissement se tiendra le 4 novembre 2019.

Elle énumère les événements qui se tiendront d'ici le prochain Conseil d'Arrondissement :

- * Le jeudi 26 septembre à 18H30, le Docteur Katy PERLEMUTER donnera une conférence au sujet des maladies cardiovasculaires chez la femme ;
- * Le vendredi 4 octobre, de 14H à 18H30, dans le cadre du mois de prévention sur le cancer du sein chez les femmes « Octobre Rose », une opération de sensibilisation et d'information se tiendra en partenariat avec la clinique Oudinot ;
- * Le jeudi 10 octobre de 10H à 17H, des tests gratuits sont organisés à l'occasion de la journée mondiale de la vue, en partenariat avec le Lions Club International ;



* Du 21 au 26 octobre, elle tient comme chaque année la fête du pain et du fromage dans le 7°. La remise des prix aux commerçants aura lieu à la Mairie le 24 octobre à 18h30 ;

* Le mardi 5 novembre à 18H30, elle remettra les prix du concours littéraire « Villars » avec les habitants ;

* Enfin, le jeudi 7 novembre, la Mairie du 7° accueillera Sylvain TESSON, auteur de nombreux ouvrages sur ses voyages, mais également de nouvelles.

La séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Josiane GAUDE



Le Maire du 7° arrondissement

Rachida DATI

